

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-BEAURIVAGE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Patrice-de-Beaurivage, M.R.C. de Lotbinière, tenue le **13 janvier 2020**, à 19 h 30, au lieu habituel des séances dudit conseil, sis au 530, rue Principale, à Saint-Patrice-de-Beaurivage.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Richard Breton
Siège #2 - Samuel Nadeau
Siège #3 - Samuel Boudreault
Siège #4 - Simon Therrien
Siège #5 - France Germain
Siège #6 - Keven Demers

Est/sont absents à cette séance :

Formant quorum sous la présidence de Nicole Viel Noonan, mairesse.
Est également présente Annie Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue et déclare ouverte la séance du conseil. Il est 19h30.

2317-01-2020

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**SÉANCE DU MOIS DE JANVIER 2020
LIEU : SALLE MUNICIPALE**

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 9 décembre 2019

3.2 - Séance extraordinaire (budget) du 18 décembre 2019

3.3 - séance extraordinaire du 18 décembre 2019

3.4 - Séance extraordinaire du 18 décembre 2019

4 - CONSEIL MUNICIPAL

4.1 - Rôles et responsabilités : Nomination des responsables

4.2 - Candidature de Monsieur Richard Breton dans le cadre du programme de Distinctions honorifiques des aînés

5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 - Adoption du règlement 365-2019 fixant le taux de la taxe foncière et les différentes tarifications pour l'année 2020

5.2 - Versement de l'allocation pour assurance privée aux employés municipaux

5.3 - Salaire des employés municipaux pour l'année 2020

5.4 - Refinancement d'un règlement d'emprunt 146-2002 de 90 400\$

5.5 - Rénovation des deux salles de bain à la salle municipale

5.6 - Inscription au congrès de l'ADMQ 2020 de la directrice générale et secrétaire-trésorière

5.7 - Publication d'un appel d'offres sur le SEAO / Entretien des chemins d'hiver municipaux

5.8 - Autorisation de paiement / Morency Société d'avocat

6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

7 - Vérification des appareils respiratoires - Services des incendies

8 - Vérification mécanique de la SAAQ / Véhicules du Servie des incendies

9 - VOIRIE MUNICIPALE

9.1 - Appel d'offres public / Dossier réfection rang St-David

9.2 - Évaluation budgétaire du coût du projet de réfection du rang Saint-David

9.3 - Appel d'offres sur invitation de services professionnels pour la réalisation du contrôle qualitatif des matériaux / Projet de réfection du rang Saint-David

9.4 - Constitution d'un comité d'évaluation des soumissions / Projet de réfection du rang Saint-David

9.5 - Autorisation de vérification de ponceaux dans le rang St-David

9.6 - Avis de motion projet réfection rang St-David

9.7 - PROJET DE RÈGLEMENT NO 366-2020 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 037 078\$ DESTINÉE À LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES DE VOIRIE DU RANG SAINT-DAVID ET UN EMPRUNT DE 1 037 078\$ POUR LA RÉALISATION DESDITS TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL - VOLET - REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRE LOCALE (RIRL).

10 - RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DE L'EAU

11 - TRAITEMENT DES EAUX USÉES

11.1 - Analyses des boues des étangs

11.2 - Autorisation de paiement SM-eau -Expert Inc

12 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

13 - DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL ET INDUSTRIEL

14 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

14.1 - Abrogation résolution 2270-11-2019

14.2 - Appui à la demande de M. Guy Bourgault à la CPTAQ pour le renouvellement d'une autorisation pour l'exploitation d'une gravière avec procédé de concassage et de tamisage d'agrégats et accessoirement l'utilisation d'un chemin d'accès d'une superficie de 2.4 hectares sur le lot 4 449 338-p

14.3 - Projet de loi numéro 48

14.4 - Conformité installation septique maison non habitée

14.5 - Autorisation de paiement à la MRC de Lotbinière

14.6 - Occupation du domaine public - Demande d'autorisation

14.7 - Demande d'autorisation à la CPTAQ

14.8 - Demande de dérogation mineure Ferme Mario Gagné Inc.

15 - SPORT, LOISIR ET CULTURE

15.1 - Versement d'une contribution financière au comité d'histoire et du patrimoine de Saint-Patrice- de- Beaurivage

15.2 - Présentation d'un projet dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives

15.3 - Demande de commandite / Festival à la grange de Saint-Patrice-de-Beaurivage

16 - GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

16.1 - Octroi du contrat pour la collecte de gros rebus a domicile pour un an

17 - BIBLIOTHÈQUE

18 - OMH DE BEAURIVAGE

19 - DIVERS

20 - ADOPTION DES COMPTES

20.1 - Comptes à payer pour le mois de décembre 2019

21 - CORRESPONDANCES

21.1 - Inscrire libellé ici

22 - DÉPÔT DE DOCUMENTS

22.1 - Gestion contractuelle des fournisseurs

23 - MRC DE LOTBINIÈRE

24 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

25 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

26 - POINTS D'INFORMATION

Il est proposé par le conseiller Simon Therrien, appuyé par Keven Demers et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 janvier 2020 soit accepté avec les modifications suivantes :

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2318-01-2020

3.1 - Séance ordinaire du 9 décembre 2019

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 décembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Keven Demers, appuyé par France Germain et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2019, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2319-01-2020

3.2 - Séance extraordinaire (budget) du 18 décembre 2019

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 18 décembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Richard Breton, appuyé par Samuel Boudreault et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2019, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2320-01-2020

3.3 - séance extraordinaire du 18 décembre 2019

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 18 décembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par France Germain, appuyé par Keven Demers et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2019, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2321-01-2020

3.4 - Séance extraordinaire du 18 décembre 2019

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 18 décembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Richard Breton, appuyé par Samuel Boudreault et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2019, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4 - CONSEIL MUNICIPAL

2322-01-2020

4.1 - Rôles et responsabilités : Nomination des responsables

Il est proposé par Simon Therrien, appuyé par Samuel Boudreault et résolu à l'unanimité de proposer M. Keven Demers aux comités suivant :

- Travaux publics (voiries, eau potable usées, etc.)
- Dossier entretien chemins d'hiver
- Urbanisme (CCU), Dossier agricoles (PDZA), Environnement
- Sports et loisirs, Culture, Tourisme

Que Monsieur Keven Demers, accepte de faire partie de ces comités

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2323-01-2020

4.2 - Candidature de Monsieur Richard Breton dans le cadre du programme de Distinctions honorifiques des aînés

Attendu que le lieutenant-gouverneur du Québec procède à un appel de candidature invitant les municipalités du Québec à soumettre des candidatures dans le cadre du programme de Distinctions honorifiques destinés aux aînés;

Proposé par France Germain et appuyé par Samuel Nadeau.

De soumettre la candidature de Monsieur Richard Breton au programme Distinctions honorifiques pour l'attribution de la Médaille du lieutenant-gouverneur du Québec pour leur contribution exceptionnelle à la communauté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2324-01-2020

5.1 - Adoption du règlement 365-2019 fixant le taux de la taxe foncière et les différentes tarifications pour l'année 2020

ATTENDU QU'en vertu de l'article 954 du Code municipal, le Conseil a préparé et adopté les prévisions budgétaires pour l'année financière 2020 prévoyant des recettes égales aux dépenses qui y figurent ;

ATTENDU QUE l'adoption de ces prévisions budgétaires nécessite des modifications dans le taux de la taxe foncière, de même que dans les tarifs de compensation et autres, pour l'année financière 2020 ;

ATTENDU QUE ces dites modifications doivent être faites en application des prescriptions édictées par le Code municipal ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé le 9 décembre 2019 et qu'une lecture a été donnée à la session ordinaire du 9 décembre 2019 ;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été présenté à la séance extraordinaire du 18 décembre 2019;

À CES CAUSES,

Il est proposé par Keven Demers appuyé par Simon Therrien et adopté à la majorité des conseillers

Que le Règlement numéro 365-2019 soit adopté et que le conseil ordonne et statue par ledit règlement ainsi qu'il suit, savoir :

ARTICLE 1

- Le taux de la taxe foncière générale est fixé à 0.562\$ du cent dollar d'évaluation imposable conformément au rôle en vigueur au 1er janvier 2020;
- La taxe foncière pour les services de la Sûreté du Québec est fixée à 0.0932\$ du cent dollar d'évaluation imposable;
- La taxe foncière pour les services d'entretien d'hiver des chemins municipaux est fixée 0.242\$ du cent dollar d'évaluation imposable;
- La taxe foncière pour le camion d'incendies est fixée à 0.0211\$ du cent dollar d'évaluation imposable;
- La taxe foncière relative au règlement numéro 150-2002, 0.0725\$ du cent dollar d'évaluation imposable | Taxes Eaux vives - Aqueduc-Égout;
- La taxe foncière relative au règlement numéro 146-2002, 0.0155\$ du cent dollar d'évaluation imposable | Taxes Infrastructures Transport - Belfast et du Moulin;
- La taxe foncière relative au règlement numéro 151-2002, 0.0325\$ du cent dollar d'évaluation imposable | Taxes Programme d'infrastructures Québec-Municipalité;

ARTICLE 2 - Un tarif de 782\$ sera imposé par unité de logement au secteur aqueduc et égout, tel que stipulé au règlement numéro 150-2002;

Immeubles résidentiels :

- résidence unifamiliale, résidence bi-générationnelle, jumelé, duplex, maisons en rangées, logement locatif, terrain vacant constructible = 1 unité
- terrain vacant non constructible = 0.5 unité

Immeubles commerciaux :

- maison de chambre = 0.5 unité par chambre à louer
- hôtel et motel = 0.5 unité
- salon funéraire = 0.5 unité
- pharmacie = 1 unité
- garage de réparation, débosselage, soudure, épicerie, dépanneur avec station d'essence, restaurant et bar, casse-croute, bureau de poste, immeuble résidentiel avec immeuble attenant, immeuble résidentiel avec salon de coiffure attenant, atelier d'artisan, atelier de couture, petit entrepôt pour travailleur autonome occupant une superficie de moins de 50m² dans une résidence, clinique dentaire et médicale, magasin de meubles ou quincaillerie, supermarché, grande surface, épicerie-dépanneur = 1.5 unités

Immeubles industriels :

- moins de 10 employés = 1 unité
- pour 10 employés à 50 employés = 1.5 unités
- meunerie = 5 unités
- abattoir, 10 à 50 employés = 1.5 unités, par tranche de 20 employés additionnels = 0.5 unités

Immeubles non desservis par les égouts

- Les immeubles desservis par l'aqueduc et non par les égouts = 1/2 des unités applicable à cet immeuble.

ARTICLE 3 - Le taux de la taxe spéciale pour les immeubles imposables situés à l'intérieur de l'arrondissement aqueduc et égout est fixé à 0.0598\$ du cent dollar d'évaluation tel que stipulé au règlement numéro 179-2004 et 182-2004 | Travaux rang St-David et Petit-Lac;

ARTICLE 4 - Le taux de la taxe spéciale pour les immeubles imposables situés à l'extérieur de l'arrondissement aqueduc et égout est fixé à 0.0774\$ du cent dollar d'évaluation tel que stipulé au règlement numéro 179-2004 et 182-2004 | Travaux rang St-David et Petit-Lac.

ARTICLE 5 - Les tarifs de compensation (entretien) pour les usagers de l'aqueduc sont fixés à :

- Logements : 161.00\$
- Logements (2 loyers et +) par logement 145.00\$
- Piscines : 62.00\$
- Piscines creusées : 85.00\$

Commerces 110.00\$ / unité

- Entrepreneur, compagnie de transport et quincaillerie : 3 unités
- Industrie transformation alimentaire : 3.5 unités
- Service de soudure : 1 unité
- Commerce vacant : 1 unité
- Condo industriel, télécommunication : 1 unité
- Entrepreneur en construction : 1 unité
- Garage de réparation et débosselage : 1 unité
- Casse-croute : 1 unité
- Immeuble résidentiel avec commerce de service attenant : 0.25 unité
- Immeuble résidentiel avec salon de coiffure attenant : 0.5 unité
- Garage sans service et sans vente : 1 unité
- Atelier d'usinage (- de 5 employés) : 1.5 unités
- Atelier d'usinage (+ de 5 employés) : 1.75 unités
- Pharmacie : 1.5 unités
- Clinique dentaire et médicale : 2.5 unités
- Foyer et dépanneur : 2.75 unités
- Plomberie, chauffage, décoration, excavation : 2.75 unités
- Meunerie 1 919.00\$

ARTICLE 6 - Les tarifs de compensation (entretien) pour les usagers des égouts et traitement des eaux usées sont :

- Logements 181.00\$

Commerces 160.00\$ / unité

- Entrepreneur, compagnie de transport et quincaillerie : 3 unités

- Industrie transformation alimentaire : 2.25 unités
- Service de soudure : 1 unité
- Commerce vacant : 1 unité
- Condo industriel, télécommunication : 1 unité
- Entrepreneur en construction : 1 unité
- Garage de réparation et débosselage : 2.25 unité
- Casse-croute : 1 unité
- Immeuble résidentiel avec commerce de service attenant : 0.25 unité
- Immeuble résidentiel avec salon de coiffure attenant : 0.5 unité
- Garage sans service et sans vente : 1 unité
- Atelier d'usinage (- de 5 employés) : 1.5 unités
- Atelier d'usinage (+ de 5 employés) : 1.75 unités
- Pharmacie : 1.5 unités
- Clinique dentaire et médicale : 2.5 unités
- Foyer et dépanneur : 1.75 unités
- Plomberie, chauffage, décoration, excavation : 1.75 unités
- Meunerie 960.00\$

ARTICLE 7 - Les tarifs de compensation pour l'enlèvement et la disposition des ordures ménagères et la récupération sont fixés à :

La tarification présentée est établie pour un maximum de quatre (4) bacs à déchets ou de quatre (4) bacs de récupération par adresse. Lorsque le nombre de bacs à déchets ou de bacs de récupération par adresse excède quatre (4), la tarification est établie à 600\$ pour chacune des catégories.

- Logements 123.00\$
- Exploitation agricole : 155.00\$
- Chalets 52.00\$

Commerces 139.00\$ / unité

- Entrepreneur, compagnie de transport et quincaillerie : 2 unités
- Industrie transformation alimentaire : 1.75 unités
- Service de soudure : 1.5 unité
- Commerce vacant : 1 unité
- Condo industriel, télécommunication : 1 unité
- Entrepreneur en construction : 1 unité
- Garage de réparation et débosselage : 2.75 unité
- Casse-croute : 1.75 unité
- Immeuble résidentiel avec commerce de service attenant : 0.25 unité
- Immeuble résidentiel avec salon de coiffure attenant : 0.5 unité
- Garage sans service et sans vente : 1 unité
- Atelier d'usinage (- de 5 employés) : 1.75 unités

- Atelier d'usinage (+ de 5 employés) : 2 unités
- Pharmacie : 2.5 unités
- Clinique dentaire et médicale : 1.5 unités
- Foyer et dépanneur : 2 unités
- Plomberie, chauffage, décoration, excavation : 2 unités
- Conteneurs à ordures et à récupération : 600\$

ARTICLE 8 - Les tarifs de compensation pour le vidange des fausses septiques comprend le coût de la vidange, le transport, le traitement et la disposition des boues de fosses septiques

- Résidence : 77.50\$ / année
- Chalets 38.50\$ / année

ARTICLE 9 - Le paiement des comptes de taxes régulières et taxes complémentaires dépassant 300.00\$ pourra être fait en 6 versements égaux soit les :

- Premier versement 16 mars 2020
- Deuxième versement 15 avril 2020
- Troisième versement 15 juin 2020
- Quatrième versement 14 août 2020
- Cinquième versement 15 septembre 2020
- Sixième versement 15 octobre 2020

ARTICLE 10 – Tarification municipale.

9.1 Administration générale		
	Photocopies ou impressions	0.20\$ / la copie
	Cette tarification s'applique aux particuliers sauf aux organismes œuvrant sur le territoire de la Municipalité	
	Télécopies	1.00\$ / la numérisation
	Serment d'office (assermentation)	10.00\$

Boîte de service	
Localisation	15.00\$
Ouverture ou fermeture	15.00\$ /chaque
Ouverture ou fermeture	Gratuit (note)
Ajustement sans excavation	20.00\$ Gratuit (si l'ajustement est rendu nécessaire à cause du gel)
Réparation ou remplacement	Coûts réels
Installation d'une nouvelle boîte de service	Coûts réels
La gratuité s'applique pour l'ouverture ou la fermeture dans l'année et pendant les heures normales de travail, en dehors de ces heures les coûts réels s'appliquent.	

ARTICLE 11 – Le taux de la taxe foncière générale et les tarifs ci-haut énumérés s'appliquent pour l'année fiscale 2020.

ARTICLE 12 - Le taux d'intérêt pour tous les comptes dus à la municipalité sera de 12% pour l'exercice financier 2020.

ARTICLE 13 - Les allocations de fonction des élus sont indexées de 0% pour l'exercice financier 2020.

ARTICLE 14 - Le coût des frais de déplacement est de 0.45¢ du kilomètre.

ARTICLE 15 - Le présent règlement abroge le règlement no 354-2019 ainsi que le 276-2014.

ARTICLE 16 - Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi, le 1 janvier 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2325-01-2020

5.2 - Versement de l'allocation pour assurance privée aux employés municipaux

Proposé par France Germain et appuyé par Richard Breton

DE VERSER, à titre de compensation financière, une allocation pour une assurance privée de 500.00\$ aux employés municipaux Denis Toutant, Annie Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi qu'un montant de 400\$ à Jacqueline Demers-Blais, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe et Jonathan Turgeon, journalier pour un maximum de 1800.00\$

Que ce versement soit conditionnel au dépôt d'une preuve de cotisation d'assurance salaire de l'employé.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 13000 424 - Contribution Assurances Employés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2326-01-2020

5.3 - Salaire des employés municipaux pour l'année 2020

Proposé par Keven Demers et appuyé par Richard Breton et résolu unanimement

DE ne verser aucune augmentation de salaire aux employés municipaux pour l'année 2020

A Denis Toutant, 40 heures par semaine, 3 semaines de vacances, 5 journées mobiles non monnayable, dix congés fériés tel que convenus à l'entente;

QUE la municipalité verse à Denis Toutant un montant de 75\$ par jour pour les mises en disponibilité lors de jours fériés, les samedis et les dimanches;

QUE la municipalité lui verse un montant de 35\$ par jour pour les mises en disponibilité lors des jours réguliers de semaine en dehors des heures régulières de travail;

QUE la municipalité lui verse un montant de 300\$ par année pour les vêtements de travail sur présentation de facture;

A Jonathan Turgeon, maximum 30 heures de travail par semaine, 2 semaines de vacances, 4 journées mobiles non monnayables, dix congés fériés convenus à l'entente, ainsi qu'un montant de 300\$ pour ses vêtements de travail, sur présentation de facture;

A Jacqueline Blais-Demers, directrice générale adjointe, 28 heures par semaines de travail, 3 semaines de vacances, 4 jours mobiles non monnayables et dix congés fériés tel que précisés à l'entente;

QUE la période de référence soit établie comme suit : du 1er janvier au 31 décembre 2020;

QUE ces conditions soient effectives à compter du 1er janvier 2020;

QUE l'Entente de gestion du personnel municipal soit le document de référence en matière de gestion des ressources humaines tel que l'an passée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2327-01-2020

5.4 - Refinancement d'un règlement d'emprunt 146-2002 de 90 400\$

ATTENDU QUE la municipalité doit refinancer le prêt pour le règlement d'emprunt numéro 146-2002 INFRASTRUCTURE / CHEMIN BELFAST ET ROUTE DU MOULIN, au montant de 90 400\$, en cinq versements égaux.

ATTENDU QU'il est favorable de financier à la Caisse Desjardins de la Nouvelle Beauce au taux de 3.77% pour une période de 5 ans.

IL est proposé par Samuel Nadeau, appuyé par Samuel Boudreault et résolu unanimement

D'AUTORISER le financement au taux de 3.77% pour un délai de 5 ans à la caisse Desjardins de la Nouvelle Beauce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2328-01-2020

5.5 - Rénovation des deux salles de bain à la salle municipale

ATTENDU QUE la municipalité désire rénover les deux salles de bain au sous-sol de la salle communautaire;

ATTENDU QUE les rénovations de celles-ci sont évaluées à 1310\$ pour la salle de bain des hommes et de 1800\$ pour la salle de bain des femmes en matériaux. Pour un total de 3110\$.

ATTENDU QUE les travaux seront réalisés par nos ouvriers en travaux publics.

IL est proposé par Richard Breton, appuyé par Keven Demers et résolu unanimement

D'AUTORISER cette dépense et de puiser au poste budgétaire 270 120 522 - Entretien réparation salle communautaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2329-01-2020

5.6 - Inscription au congrès de l'ADMQ 2020 de la directrice générale et secrétaire-trésorière

Attendu que l'Association des directeurs généraux du Québec organise pour ses membres un congrès annuel qui se veut le plus important rassemblement de gestionnaires du monde municipal;

Attendu que le congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec est l'occasion pour madame Annie Gagnon d'assister à des ateliers d'information, à des cliniques juridiques relatifs au domaine municipal;

Attendu que cette année le congrès se tient au Centre des congrès de Québec du 17 au 19 juin prochain;

Proposé par France Germain appuyé par Simon Therrien et résolu unanimement

D'autoriser Annie Gagnon, directrice-générale à assister au congrès 2020 de l'Association des directeurs municipaux du Québec;

De défrayer les coûts d'inscription de l'ADQM et les frais afférents à cette activité.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 13000 310 – Frais de déplacement, le poste budgétaire 02 13000 454 – Formation et perfectionnement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2330-01-2020

5.7 - Publication d'un appel d'offres sur le SEAO / Entretien des chemins d'hiver municipaux

Attendu que la Municipalité à l'intention de procéder à un appel d'offre public afin d'obtenir des soumissions relatives à l'entretien d'hiver des chemins municipaux;

Attendu que la Municipalité doit procéder à un appel d'offres de soumission public par l'entremise du Système Électronique d'Appel d'Offres (SÉAO) afin de se conformer à la loi sur le processus d'attribution des contrats des organismes municipaux ;

Proposé par Simon Therrien, appuyé par Samuel Nadeau et résolu

D'autoriser la diffusion de l'appel d'offre public relatif à l'entretien d'hiver des chemins municipaux sur Internet dans le « Système Électronique d'Appels d'Offres » (SEAO) et sa diffusion dans l'hebdomadaire régional Beauce Média ou le Peuple de Lotbinière au coût de 400.00\$ plus les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2331-01-2020

5.8 - Autorisation de paiement / Morency Société d'avocat

ATTENDU QUE la municipalité a recours au service de Morency Société d'avocats pour les services de consultation juridique forfaitaire e la Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage pour l'année 2019.

IL est proposé par Keven Demers, appuyé par France Germain et résolu unanimement

D'AUTORISER la dépense de 1078\$ plus taxes pour les honoraires professionnels de Morency Société d'avocats et de puiser les fonds à même le poste budgétaire 219 000 412 - Services juridiques

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

2332-01-2020

7 - Vérification des appareils respiratoires - Services des incendies

ATTENDU QU'A chaque année les appareils respiratoires d'intervention du Service de protection et de luttes aux incendies de Saint-Patrice- de- Beaurivage doivent être vérifiés, ainsi que le détecteur quatre gaz;

Proposé par Richard Breton, appuyé par Simon Therrien et résolu unanimement

DE FAIRE tester les appareils respiratoires et le détecteur quatre gaz par la compagnie Aréo-Feu de Longueuil;

QUE les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 22000 526 - Inspection, test et vérification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2333-01-2020

8 - Vérification mécanique de la SAAQ / Véhicules du Servie des incendies

ATTENDU QUE la vérification mécanique devra être effectuée en début d'année 2020;

ATTENDU QUE l'entreprise Le Centre du Camion (Amiante) est le mandataire de la

SAAQ pour la vérification mécanique;

Proposé par Simon Therrien, appuyé par Richard Breton et résolu unanimement

DE MANDATER l'entreprise Le Centre du Camion (Amiante) Inc. à se déplacer à la caserne de Saint-Patrice-de-Beaurivage pour la vérification mécanique des véhicules du Service des incendies au coûts de 898\$ plus les taxes.

QUE les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 22000 526 - Inspection, test et vérification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9 - VOIRIE MUNICIPALE

2334-01-2020

9.1 - Appel d'offres public / Dossier réfection rang St-David

ATTENDU QUE la municipalité à l'intention de procéder à un appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions relatives à la réfection du rang St-David;

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder à un appel d'offres public par l'entremise du Système Électronique d'Appel d'Offres (SEAO) afin de se conformer à la loi sur le processus d'attribution des contrats des organismes municipaux;

Il est proposé par France Germain, appuyé par Samuel Boudreault et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la diffusion de l'appel d'offres public relatif à la réfection du rang St-David sur Internet dans le Système Électronique d'Appels d'Offres (SEAO) et sa diffusion dans l'hebdomadaire régional Le Peuple de Lotbinière au coût de 363\$ plus les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2335-01-2020

9.2 - Évaluation budgétaire du coût du projet de réfection du rang Saint-David

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports l'accord relativement à sa demande d'aide financière déposée dans le cadre du programme Redressement des infrastructures routières locales, révisée à l'automne 2019 selon les nouvelles demandes de la municipalité;

ATTENDU QUE la résolution 2334-01-2020 autorise la publication, sur le SEAO et dans le hebdomadaire régional, d'un appel d'offres public pour le projet Réfection du rang Saint-David;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit par résolution approuver l'évaluation modifiée du coût du projet de réfection du rang Saint-David, modifié à l'automne 2019 selon les nouvelle demandes;

ATTENDU QU'UNE évaluation budgétaire a été produite par la firme Tetra Tech QI inc;

IL est proposé par Keven Demers, appuyé par Samuel Boudreault et résolu unanimement

QUE le conseil municipal approuve l'évaluation budgétaire du coût du projet de réfection du rang Saint-David telle que présentée par la firme d'ingénierie Tetra Tech QI Inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2336-01-2020

9.3 - Appel d'offres sur invitation de services professionnels pour la réalisation du contrôle qualitatif des matériaux / Projet de réfection du rang Saint-David

ATTENDU QUE la Municipalité devra recouvrir aux services d'une firme spécialisée dans la réalisation de contrôles qualitatifs des matériaux dans le cadre du projet de réfection du rang Saint-David;

IL est proposé par Simon Therrien, appuyé par Samuel Nadeau et résolu unanimement

DE PROCÉDER à un appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des offres de services professionnels pour la réalisation du contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du projet de réfection du rang Saint-David.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2337-01-2020

9.4 - Constitution d'un comité d'évaluation des soumissions / Projet de réfection du rang Saint-David

ATTENDU QUE la Municipalité devra analyser la validité et la conformité des soumissions reçues afin d'octroyer le contrat de réfection du rang Saint-David;

IL est proposé par Samuel Boudreault, appuyé par Simon Therrien et résolu à l'unanimité

DE constituer un comité dont les membres évalueront les soumissions reçues et formuleront leurs recommandations au conseil dans le cadre du processus d'adjudication de ce contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2338-01-2020

9.5 - Autorisation de vérification de ponceaux dans le rang St-David

ATTENDU QUE la Municipalité désire faire inspecter les ponceaux déjà énoncé par la firme Tetra-Tech en 2016 ayant des travaux d'intervention à réaliser;

ATTENDU QU'il est important d'avoir l'analyse juste de la situation des ponceaux avant de réaliser la réfection du rang St-David;

Il est proposé par Richard Breton, appuyé par Simon Therrien et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la firme Tetra-Tech à faire une inspection de trois ponceaux additionnels tel que mentionné lors d'une résolution précédente;

DE PREVOIR un budget de 700\$ par ponceau pour recevoir la visite, l'inspection, la prise de photos, les recommandations sommaires sous forme de note technique et estimation budgétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2339-01-2020

9.6 - Avis de motion projet réfection rang St-David

IL est, par la présente, donné avis de motion, par Keven Demers, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro

366-2020 décrétant un emprunt pour la réalisation de travaux de réfection d'infrastructures de voirie du rang Saint-David

2340-01-2020

9.7 - PROJET DE RÈGLEMENT NO 366-2020 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 037 078\$ DESTINÉE À LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES DE VOIRIE DU RANG SAINT-DAVID ET UN EMPRUNT DE 1 037 078\$ POUR LA RÉALISATION DESDITS TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL - VOLET - REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRE LOCALE (RIRL).

Il est, par la présente, déposé par Keven Demers, conseiller, le projet du règlement numéro 366-2020 intitulé Réfection du rang St-David qui sera adopté à une séance subséquente.

Attendu que le programme RIRL octroi d'une contribution financière de 75% des coûts admissibles d'un projet étant inscrit à la planification quinquennale du PIIRL;

Attendu que le programme TECQ permet également de joindre son aide financière à la réalisation des travaux;

Attendu que la municipalité entend réaliser ces travaux de réfection du rang Saint-David;

Attendu qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer les coûts desdits travaux;

Attendu que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 13 janvier 2020;

Proposé par Richard Breton, appuyé par Samuel Boudreault et résolu

Que le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le conseil est autorisé à effectuer la réalisation des travaux de réfection d'infrastructures de voirie du rang Saint-David tel qu'il appert au projet de plans et devis préparés par la firme d'ingénierie Tetra-Tech QI inc, et portant le numéro **40573TT**, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

ARTICLE 2. Pour les fins du présent projet de règlement, le conseil municipal décrète une dépense n'excédant pas 1 037 078\$ incluant les frais d'imprévus, d'honoraires professionnels, la taxe nette et les frais de financement selon l'estimation préparée par la firme d'ingénierie Tetra-Tech QI Inc. en date du 18 septembre 2019, annexée au présent règlement sous l'annexe «B» et la compilation des dépenses annexées au présent règlement par le directeur général et secrétaire-trésorier sous l'annexe « C » pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 037 078\$ sur une période de 10 ans.

ARTICLE 4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années notamment la subvention provenant du programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet –

Redressement des infrastructures routière locale (RIRL). Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10 - RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DE L'EAU

11 - TRAITEMENT DES EAUX USÉES

2341-01-2020

11.1 - Analyse des boues des étangs

ATTENDU QUE la municipalité désire faire vider ses étangs;

ATTENDU QU'il est nécessaire de faire l'évaluation de ceux-ci;

IL est proposé par France Germain, appuyé par Samuel Nadeau et résolu

D'AUTORISER le paiement de 1279.81\$ + taxes à la compagnie SM-eau-Expert Inc. pour l'analyse des boues et de puiser la dépense au compte 241 400 411 - Analyse de l'eau usée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2342-01-2020

11.2 - Autorisation de paiement SM-eau -Expert inc

ATTENDU QUE la municipalité doit faire la validation du débitmètre d'eau usée MAMH

D'AUTORISER la dépense de 1889.00\$ et de puiser les fonds dans le poste budgétaire 241 400 411

ATTENDU QUE la municipalité doit faire la validation du débitmètre d'eau potable MAMH ;

D'AUTORISER la dépense de 980.00\$ et de puiser les fonds dans le poste budgétaire 241 200 411;

IL est proposé par Richard Breton , appuyé par Simon Therrien et résolu unanimement

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

13 - DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL ET INDUSTRIEL

14 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

2343-01-2020

14.1 - Abrogation résolution 2270-11-2019

Il est proposé par France Germain, appuyé par Samuel Nadeau et résolu à l'unanimité

D'ABROGER la résolution 2270-11-2019 dans le but de corriger le nombre d'hectares sur le lot 4 449 388-p appartenant à M. Guy Bourgault.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2344-01-2020

14.2 - Appui à la demande de M. Guy Bourgault à la CPTAQ pour le renouvellement d'une autorisation pour l'exploitation d'une gravière

**avec procédé de concassage et de tamisage d'agrégats et
accessoirement l'utilisation d'un chemin d'accès d'une superficie de 2.4
hectares sur le lot 4 449 338-p**

ATTENDU QUE M. Guy Bourgault désire déposer, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, une demande de renouvellement d'une autorisation pour une utilisation autre que l'agriculture soit l'exploitation d'une gravière avec procédé de concassage et de tamisage et, accessoirement, l'utilisation d'un chemin d'accès d'une superficie de 2.4 hectares sur le lot 4 449 388-p à Saint-Patrice-de-Beaurivage;

ATTENDU QUE cette demande est justifiée par le fait que l'autorisation accordée à M. Bourgault (dossier 413775);

ATTENDU QUE M. Guy Bourgault est propriétaire du lot visé par la demande et que celle-ci ne vise aucune aliénation, aucun morcellement et aucune construction;

ATTENDU QUE l'autorisation recherchée n'affectera pas les possibilités d'utilisation agricole du lot visé par la demande;

ATTENDU QUE l'autorisation recherchée ne viendra pas modifier, déstructurer et affaiblir l'homogénéité du milieu et qu'elle n'augmentera en rien les contraintes sur l'agriculture, puisqu'une fois le prélèvement terminé, les espaces seront nivelés et le site remis en culture;

ATTENDU QUE le lot recèle un potentiel de classe 3p selon l'inventaire des Terres du Canada;

ATTENDU QUE la ressource eau sol protégée puisque l'exploitation se fera au-dessus du niveau de la nappe phréatique;

ATTENDU QU'IL n'est pas possible de retrouver en zone non agricole un lot disponible et approprié répondant aux besoins de l'autorisation demandée et que l'endroit choisi est le moins dommageable pour l'agriculture;

ATTENDU QUE la demande d'autorisation est conforme à la réglementation municipale en vigueur;

ATTENDU QUE l'autorisation recherchée porte sur l'exploitation d'une superficie de 2.4 hectares;

ATTENDU QUE, pour des raisons économiques, la Municipalité demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'autoriser le renouvellement demandée par M. Bourgault afin que la Municipalité puisse utiliser le gravier déjà concassé et placé en réserve;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage a pris connaissance du projet de M. Guy Bourgault;

Il est proposé par le conseiller Keven Demers, appuyé par Samuel Nadeau et unanimement résolu

D'appuyer la demande de renouvellement d'une autorisation pour une utilisation autre que l'agriculture soit l'exploitation d'une gravière avec procédé de concassage et de tamisage et, accessoirement, l'utilisation d'un chemin d'accès d'une superficie de 2.4 hectares sur le lot 4 449 388-p à Saint-Patrice-de-Beaurivage

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2345-01-2020

14.3 - Projet de loi numéro 48

CONSIDERANT le dépôt à l'Assemblée nationale, le 5 novembre 2019, du projet de loi numéro 48, Lois visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles;

CONSIDERANT QUE le projet de loi aurait pour effet de plafonner l'évaluation foncière agricole;

CONSIDERANT QUE le projet aurait impact direct important sur les finances des municipalités;

CONSIDERANT QUE le projet de loi représenterait une atteinte à l'autonomie municipale;

CONSIDERANT QUE le projet de loi induirait une iniquité entre les contribuables municipaux;

CONSIDERANT QUE pour récupérer les revenus fiscaux perdus, les municipalités devraient taxer davantage les autres classes de contribuables;

CONSIDERANT QUE le projet de loi favorisera les intégrateurs et donc le modèle d'agriculture industrielle;

CONSIDERANT QUE le projet de loi pourrait, à terme, contribuer à la dévitalisation des communautés agricoles et donc affecter l'occupation du territoire au Québec;

CONSIDERANT QUE ce projet de loi ne favorisera pas le développement des activités agricoles, un des fondements de la vitalité économique des régions du Québec;

CONSIDERANT QUE le gouvernement du Québec devrait adopter des politiques favorisant l'occupation du territoire plutôt que des réformes mal avisées qui affecteront le développement des régions;

IL est proposé par Richard Breton, appuyé par Samuel Nadeau

QUE la municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage :

- Exprime son désaccord avec le projet de lot numéro 48 dans sa forme actuelle;
- Demande au gouvernement d'entendre le message des municipalités du Québec et de s'engager plutôt dans une démarche commune avec les municipalités pour trouver une solution durable au problème de la fiscalité agricole;

DE TRANSMETTRE copie de la présente aux membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale; au ministre de l'Agriculture, des pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, au ministre régionale Gaétan Gourde, aux députés Isabelle Lecours, ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités.

2346-01-2020

14.4 - Conformité installation septique maison non habitée

ATTENDU QUE les résidences non habitées sur le territoire rural de la municipalité sont également dans l'obligation de se conformer à la résolution numéro 579-08-06-2015

ATTENDU QUE ces résidences ne sont pas habitées en aucun temps.

IL est proposé par France Germain, appuyé par Samuel Boudreault et résolu à l'unanimité

DAUTORISER ces propriétaires de résidence à se conformer à la résolution municipale s'il y a vente de la propriété ou si celle-ci sera habitée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2347-01-2020

14.5 - Autorisation de paiement à la MRC de Lotbinière

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a engagé des frais pour les cours d'eau en 2019 projet # 492-15 CE, appartenant à M. Réjean Chabot et Guillaume Letourneau, projet # 494-15 CE, appartenant à Grain Boivin, projet # 613-19CE, appartenant à Grain Boivin et le projet # 621-19CE appartenant à Bertrand Bédard.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Patrice rechargera ce même montant au propriétaire de ses lots;

IL est proposé par Richard Breton, appuyé par Keven Demers et résolu unanimement

D'AUTORISER ce paiement de 2279.22\$ et de puiser les fonds à même le compte de dépense 02 46002 300- Hygiène du milieu, Travaux cours d'eau

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2348-01-2020

14.6 - Occupation du domaine public - Demande d'autorisation

CONSIDERANT le Règlement 360-2019 - Règlement relatif à l'occupation du domaine public de la municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage, qui précise que l'occupation du domaine public est interdite sans une autorisation conforme accordée par résolution du conseil municipal;

CONSIDERANT QUE la demande d'autorisation pour l'occupation permanente d'une conduite sur le lot 4 449 397, traversant le rang St-Charles et le lot 4 449 397.

IL est proposé par Richard Breton, appuyé par Keven Demers et résolu

D'AUTORISER l'occupation du domaine public permanente, l'autorisation qui s'y rattache demeurant valide tant que les conditions de sa délivrance sont rencontrées et pourvu qu'il se conforme aux exigences du règlement 360 -2019

D'AUTORISER la présente demande, par conséquent le demandeur se doit dans l'obligation de remettre tout bien du domaine public à son même état

QUE les coûts relatifs à la remise en état des lieux seront aux frais du demandeur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2349-01-2020

14.7 - Demande d'autorisation à la CPTAQ

Concernant la demande d'autorisation à la C.P.T.A.Q. par Guy Demers et Linda Montminy, demandeurs, relativement au lot 4 109 070 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière :

Attendu que les demandeurs sont actuellement propriétaires d'un emplacement de 1 852,4 mètres carrés;

Attendu que l'autorisation demandée vise à permettre aux demandeurs, d'acquérir la superficie supplémentaire contiguë de 947,6 mètres carrés, afin de se conformer à la réglementation municipale concernant les installations septiques (2 800,0 mètres carrés);

Attendu que les demandeurs projettent d'acquérir de La Ferme Benoît Bilodeau Inc. les lots 6 345 459 et 6 345 460 projetés;

Attendu que l'autorisation recherchée n'aura pas pour effet de modifier les usages en cours à cet endroit;

Attendu que l'autorisation recherchée ne va pas à l'encontre de la réglementation municipale en vigueur et est conforme aux dispositions du règlement de zonage;

Attendu que l'autorisation recherchée ne va pas à l'encontre des critères de décision prévus à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

Pour ces motifs, il est proposé par Simon Therrien appuyé par France Germain, et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage accorde son approbation et recommande à la C.P.T.A.Q. l'acceptation de l'autorisation recherchée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2350-01-2020

14.8 - Demande de dérogation mineure Ferme Mario Gagné Inc.

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure (2019-96) a été déposée par

Ferme Mario Gagné Inc. à l'égard de l'immeuble constitué du lot 4645-16-7647 du cadastre du Québec et situé sur le rang Sainte-Hélène;

ATTENDU QUE cette demande a été déposée à l'égard d'un projet visant la reconstruction de bâtiment d'élevage suite à un incendie;

ATTENDU QUE cette demande vise à réduire les distances séparatrices relatives aux odeurs des habitations voisines

ATTENDU QUE cette demande ne cause aucun préjudice aux voisins.

Il est proposé par Samuel Boudreault, appuyé par Simon Therrien et résolu

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure déposée par Ferme Mario Gagné Inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15 - SPORT, LOISIR ET CULTURE

2351-01-2020

15.1 - Versement d'une contribution financière au comité d'histoire et du patrimoine de Saint-Patrice- de- Beaurivage

Attendu que le comité d'histoire et patrimoine de Saint-Patrice-de-Beaurivage a fait la demande de contribution financière;

Proposé par France Germain appuyé par Richard Breton et résolu unanimement

De verser une contribution financière d'un montant de 500\$ au comité d'histoire et patrimoine de Saint-Patrice-de-Beaurivage afin que le comité puisse pourvoir à ses dépenses courantes au cours de l'année 2020;

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 70290 991 - subvention loisir et culture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2352-01-2020

15.2 - Présentation d'un projet dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives

IL est proposé par Simon Therrien, appuyé par Keven Demers et résolu à l'unanimité

QUE de la municipalité de Saint-Patrice- de- Beaurivage autorise la présentation du projet de réfection du local de la patinoire au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans la cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;

QUE soit confirmé l'engagement de la municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et a ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre du ministère;

QUE la municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage désigne Annie Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2353-01-2020

15.3 - Demande de commandite / Festival à la grange de Saint-Patrice-de-Beaurivage

Attendu que le Festival tiendra sa troisième édition cette année les 26-27-28 juin;

Attendu que cet événement contribue au rayonnement de la Municipalité depuis 5 ans.

Attendu que la Municipalité désire appuyer financièrement le Festival à la Grange;

Attendu que par cette contribution la Municipalité entend soutenir la réussite de l'événement;

Proposé par Richard Breton appuyé par Simon Therrien et résolu unanimement

De verser au Festival à la Grange une contribution financière d'un montant de 600\$ pour l'édition de l'année en cours.

De signifier à la MRC de Lotbinière l'appui de la municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage à l'égard du Festival à la Grange.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 70290 991 - Subvention loisir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16 - GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

2354-01-2020

16.1 - Octroi du contrat pour la collecte de gros rebus a domicile pour un an

Attendu que la Municipalité a reçu une offre de l'entreprise D&D - Location Demers et Dubois relativement à la collecte de gros rebuts sur son territoire;

Attendu que ce service se démarque par son approche, mettant à profit des entreprises et organismes et la MRC de Lotbinière, et par la fréquence de ses collectes;

Proposé par France Germain, appuyé par Richard Breton et résolu

D'octroyer, pour l'année financière 2020, le contrat de collecte de gros rebuts à l'entreprise D&D - Location Demers et Dubois pour un montant annuel de **2 400\$** plus les taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17 - BIBLIOTHÈQUE

18 - OMH DE BEAURIVAGE

19 - DIVERS

20 - ADOPTION DES COMPTES

2355-01-2020

20.1 - Comptes à payer pour le mois de décembre 2019

Il est proposé par Simon Therrien, appuyé par Keven Demers et résolu unanimement que les comptes et les prélèvements automatiques autorisés par la résolution no 1501-12-2017 ainsi que les comptes à payer pour le mois de décembre 2019 soient acceptés et que le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les chèques pour un total de : 130 662.25 \$

21 - CORRESPONDANCES

2356-01-2020

21.1 - Inscrire libellé ici

Inscrire contenu ici

22 - DÉPÔT DE DOCUMENTS

2357-01-2020

22.1 - Gestion contractuelle des fournisseurs

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport de gestion contractuelle des fournisseurs tel que stipulé dans le règlement numéro 353-2018

23 - MRC DE LOTBINIÈRE

24 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

2358-01-2020

25 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance ordinaire du 13 janvier 2020 est fermée à 20h20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Nicole Viel Noonan, mairesse

Annie Gagnon
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Annie Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits nécessaires pour les dépenses autorisées pour le mois de décembre 2019.

Annie Gagnon
Directrice générale et secrétaire-trésorière

26 - POINTS D'INFORMATION

ADOPTION DES COMPTES AU 13 JANVIER 2020

RÉSOLUTION NO. 2355-01-2020

130 662.25 \$

COMPTES À PAYER POUR DÉCEMBRE 2019		
ENTREPRISES	DESCRIPTION	MONTANT
1	SIGNALISATION LÉVIS INC. PANCARTES PASSAGES VTT FACT. 82845 ET BON COMMANDE 1887 (À REFACTURER LA MOITIÉ AU CLUB VTT)	712.62 \$
2	EUROFINS ENVIRONEX CRÉDIT SUR ÉTAT DE COMPTE 15 NOVEMBRE 2019	(0.01) \$
3	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE 5 AVIS DE MUTATIONS FACT. 201903284501	20.00 \$
4	SOLUTIONS GA FAIRE MISE À JOUR POUR PG SOLUTIONS FACT. 201288 ET BON COMMANDE 1898	45.88 \$
5	PROPANE GRG ACHAT PROPANE CASERNE INCENDIE FACT. 423983	652.93 \$
6	MERCIER & FILS DÉNEIGEMENT DE LA PATINOIRE FACT. F5772 ET RÉG. 2245-10-2019 ET BON COMMANDE 1899	40.24 \$
7	SIGNALISATION LÉVIS INC. PANNEAU POUR SENTIER VTT (À REFACTUER LA MOITIÉ AU CLUB VTT) FACT. 82932 ET BON COMMANDE TP 0945	93.59 \$
8	DICOM EXPRESS TRANSPORT VENANT DE SIGNALISATION LÉVIS INC. POUR PANNEAUX VTT FACT. 94902913 ET TP 0945	16.40 \$
9	MORENCY SOCIÉTÉ D'AVOCATS HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR DOSSIER STEEVE GAGNÉ COUR MUNICIPALE FACT. 0000179448 ET BON	553.66 \$
10	EXTINCTEUR STE-MARIE INC. REPLISSAGE BONBONNES FACT. 14960 ET BON COMMANDE 1902	134.32 \$
11	VISA/RELAIS DES CAMPAGNES REPAS POUR PARTY NOËL EMPLOYÉS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX 13 DÉCEMBRE 2019 ET BON COMMANDE 1903	469.25 \$
12	MUNICIPALITÉ ST-GILLES SOUS-CONTRAT DE L'URBANISME DU 4 AOÛT AU 7 DÉCEMBRE 2019 FACT. 64 ET RÉG. 1882-12-18	4 876.00 \$
13	XÉROX CANADA LTÉE CRÉDIT BAIL SUR LOCATION PHOTOCOPIEUR FACT. 50101901	441.33 \$
14	MERCIER EXPERT INC. ACHAT SCIE À CHAÎNE FACT. 88302 ET BON COMMANDE TP 0947	517.33 \$
15	THIVIERGE ET FILS INC. 2H TEMPS POUR ÉTUDE DES PUIITS POUR PATINOIRE FACT. 14277 ET TP 118	332.17 \$
16	SOLUTIONS GA AJOUTER ESPACE SUR DISQUE DUR FACT. 202005 ET BON COMMANDE 1911	109.23 \$
17	SOLUTIONS GA INSTALLATION LOGICIEL POUR PAIES DESJARDINS FACT. 201827 ET BON COMMANDE 1907	40.24 \$
18	MERCIER & FILS 7H PELLES POUR COUVERT DE GLACE SUR RIVIÈRE BEAURIVAGE FACT. F5820 ET TP 946 ET RÉG. 2303-12-2019	1 046.27 \$

ADOPTION DES COMPTES AU 13 JANVIER 2020

19	PROPANE GRG	ACHAT PROPANE CASERNE INCENDIE FACT. 42398432284	526.88 \$
20	LES ÉDITIONS DE COURBERON	HÉBERGEMENT ET ENTRETIEN DU SITE WEB DE LA MUNICIPALITÉ FACT. 0855	114.98 \$
21	ACCOMODATION CYBELAIR	ÉTAT DE COMPTE DÉCEMBRE 2019;ESSENCE CAMION POMPIER (\$224.27);ESSENCE CAMIONS TRAVAUX PUBLICS (\$185.30);ESSENCE PETIT MOTEUR (\$17.39)	426.96 \$
22	JAVEL BOIS-FRANCS	ACHAT 6 HYPOCHLORITE SOLUTION FACT. 108017 ET BON COMMANDE 1908	114.14 \$
23	LA COOP ST-PATRICE	ÉTAT DE COMPTE DÉCEMBRE 2019	243.97 \$
24	MERCIER & FILS	0.5H POUR NETTOYER MONTÉE DES PUIITS POUR POSE DE SONDE FACT. F5757 ET TP 0942	71.86 \$
25	MRC DE LOTBINIÈRE	3 PLANS D'URBANISME FACT. 28086 ET BON COMMANDE 1910	150.00 \$
26	MRC DE LOTBINIÈRE	CRÉDIT SUR QUOTE-PART GESION DES BOUES USÉES FACT. 28079	(581.25) \$
27	TELUS	FACTURE MENSUELLE CELLULAIRES FACT. 13292606157	373.56 \$
28	EUROFINS ENVIRONEX	ÉCHANCTILLONS D'EAU POTABLE FACT. 546134	120.72 \$
29	EUROFINS ENVIRONEX	ÉCHANCTILLONS D'EAUX USÉES FACT. 546135	250.65 \$
30	VISA/POSTE CANADA	ACHAT 2 ROULEAUX DE TIMBRES 17 DÉCEMBRE 2019 BON COMMANDE 1905	206.96 \$
31	VISA/POSTE CANADA	ENVOI POSTAL POUR BULLETIN MUNICIPAL ET TIMBRES RÉSIDENTS RANG STE-HÉLÈNE 17 DÉCEMBRE 2019 BON COMMANDE 1904	121.10 \$
32	JACQUELINE D. BLAIS	ENVOI POSTAL POUR TENUE À JOUR 17 DÉCEMBRE 2019	8.02 \$
33	TRANSPORTS GÉRARD NDEAU & FILS INC.	AMPOULE POUR CAMION INCENDIE FACT. 22111 ET BON COMMANDE 1909	10.29 \$
34	YVES BILODEAU	REMBOURSEMENT DE 91.40KM POUR RENCONTRE CASERNE INCENDIE À JOLY LE 19 DÉCEMBREE 2019	41.13 \$
35	XÉROX CANADA LTÉE	FACTURATION POUR PHOTOCOPIES FACT. 85210374	421.84 \$
36	LES TRANSPORTS B.G. SENC	10.25H CAMION ET REMORQUE POUR PROJET RANG ST-CHARLES FACT. 5636 ET TP 0919 ET RÉÉS. 2268-11-2019 ET RÉÉS. 2117-05-2019	1 311.08 \$
37	LES EXCAVATIONS B.G. BILODEAU INC.	25H BULD ET CAMION POUR PROJET RANG ST-CHARLES FACT. 24647 ET TP 920 ET RÉÉS. 2268-11-2019	2 590.34 \$
38	LES TRANSPORTS B.G. BILODEAU INC.	11.75H CAMION POUR PROJET RANG ST- CHARLES FACT. 6308 ET TP 920 ET RÉÉS. 2268-11-2019	1 377.71 \$
39			

ADOPTION DES COMPTES AU 13 JANVIER 2020

40	RÉAL HUOT INC.	ACHAT 2 BOYAUX D'ARROSAGE POUR PATINOIRE FACT. 5430172 ET BON COMMANDE 1906	597.87 \$
41	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	1 AVIS DE MUTATION FACT. 201903677038	4.00 \$
42	PROPANE GRG	ACHAT PROPANE CASERNE INCENDIE FACT. 436041	200.89 \$
43	LES EXCAVATIONS B.G. BILODEAU INC.	SABLAGE POSTE À INCENDIE ET SALLE MUNICIPALE FACT. 24747 ET BON COMMANDE 1914	57.49 \$
44	LES ÉDITIONS DE COURBERON	PRODUCTION BULLETIN MUNICIPAL DÉCEMBRE 2019	465.65 \$
45		TOTAL:	19 328.29 \$

47 PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES POUR DÉCEMBRE 2019			
48 ENTREPRISES	DESCRIPTION	MONTANT	
49	TELUS	TÉLÉPHONE HLM FACT. DU 16 NOVEMBRE 2019 ET PAIEMENT LE 6 DÉCEMBRE 2019	63.38 \$
50	TELUS	TÉLÉPHONE CASERNE INCENDIE FACT. DU 16 NOVEMBRE 2019 ET PAIEMENT LE 6 DÉCEMBRE 2019	86.55 \$
51	TELUS	TÉLÉPHONE POUR SYSTÈME D'ALARME BUREAU MUNICIPAL FACT. DU 16 NOVEMBRE 2019 ET PAIEMENT LE 6 DÉCEMBRE 2019	63.38 \$
52	TELUS	TÉLÉPHONE CENTRE DES LOISIRS FACT. DU 16 NOVEMBRE 2019 ET PAIEMENT LE 6 DÉCEMBRE 2019	183.25 \$
53	TELUS	TÉLÉPHONE BUREAU MUNICIPAL FACT. DU 16 NOVEMBRE 2019 ET PAIEMENT LE 6 DÉCEMBRE 2019	309.82 \$
54	HYDRO QUÉBEC	CONTRAT 3003 22961RUE DE LA FABRIQUE FACT. 619002337786 ET PAIEMENT LE 11	2 183.18 \$
55	HYDRO QUÉBEC	CONTRAT 3004 17557 EN FACE DU 488, RUE PRINCIPALE FACT. 639702090277 ET PAIEMENT LE 16 DÉCEMBRE 2019	6.00 \$
56	HYDRO QUÉBEC	CONTRAT 3001 95871 467, RUE DU MANOIR FACT. 633402106733 ET PAIEMENT LE 18 DÉCEMBRE 2019	569.17 \$
57	HYDRO QUÉBEC	CONTRAT 3001 95874 470, RUE DU MANOIR FACT. 633402106734 ET PAIEMENT LE 18 DÉCEMBRE 2019	422.45 \$
58	HYDRO QUÉBEC	CONTRAT 3001 95848 426, RANG DES CHUTES FACT. 633402106732 ET PAIEMENT LE 18 DÉCEMBRE 2019	117.41 \$
	HYDRO QUÉBEC	CONTRAT 3001 95939 516, AV. DU CENTENARE FACT. 633402106735 ET PAIEMENT LE 18 DÉCEMBRE 2019	61.17 \$
	HYDRO QUÉBEC	CONTRAT 3001 95778 530, RUE PRINCIPALE FACT. 633402106731 ET PAIEMENT LE 18 DÉCEMBRE 2019	1 008.48 \$
	HYDRO QUÉBEC	CONTRAT 3084 28680 486, RUE PRINCIPALE FACT. 691901873190 ET PAIEMENT LE 18 DÉCEMBRE 2019	1 149.33 \$

ADOPTION DES COMPTES AU 13 JANVIER 2020

HYDRO QUÉBEC	CONTRAT 3001 99272, 124A, RANG ST-CHARLES FACT. 668502300046 ET PAIEMENT LE 19 DÉCEMBRE 2019	37.15 \$
HYDRO QUÉBEC	CONTRAT 3001 99285 130A, RANG ST-CHARLES FACT. 668502300047 ET PAIEMENT LE 19 DÉCEMBRE 2019	838.59 \$
HYDRO QUÉBEC	CONTRAT 3001 71267 LUMINAIRES FACT. 668502301301 ET PAIEMENT LE 23 DÉCEMBRE 2019	524.59 \$
HYDRO QUÉBEC	CONTRAT 3001 89231 268, CH. DE L'ÉNERGIE VERTE FACT. 668502302883 ET PAIEMENT LE 27 DÉCEMBRE 2019	1 642.77 \$
	TOTAL:	9 266.67 \$

SALAIRES NETS PAYÉS EN DÉCEMBRE 2019	29 401.75 \$
---	--------------

COMPTES AUTORISÉS PAR RÉOLUTION EN DÉCEMBRE 2019		
ENTREPRISES	DESCRIPTION	MONTANT
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE BEAURIVAGE	QUOTE-PART DES MATIÈRES RÉSIDUELLES PAIEMENT DU 15 DÉCEMBRE 2019 RÉS. 2014-03-2019 ET CHÈQUE 7951	9 784.12 \$
TRANSPORTS GÉRARD NADEAU & FILS INC.	ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER DE LA MUNICIPALITÉ PAIEMENT DU 15 DÉCEMBRE 2019 RÉS. 2266-11-2019 ET CHÈQUE 7952	57 760.22 \$
STÉPHANE THERRIEN	ENTRETIEN DU SENTIER DU BOISÉ PAIEMENT DU 15 DÉCEMBRE 2019 RÉS. 2260-11-2019 ET CHÈQUE 7953	250.00 \$
MERCIER & FILS	DÉNEIGEMENT DES COURS ET ACCÈS DE LA MUNICIPALITÉ PAIEMENT DU 15 DÉCEMBRE 2019 RÉS. 1806-09-2018 ET CHÈQUE 7954	2 932.14 \$
MRC DE LOTBINIÈRE	PAIEMENT REDEVANCE CARRIÈRE SABLIERE ANNÉE 2019 RÉS. 2290-12-2019 ET CHÈQUE 7955	659.06 \$
CARREFOUR DES PERSONNES AÎNÉES DE LOTBINIÈRE	DON POUR FAVORISER L'AIDE AUX PERSONNES AÎNÉES DE LA MUNICIPALITÉ RÉS. 2302-12-2019	100.00 \$
OFFICE MUNICIPAL DU SUD DE LOTBINIÈRE	VERSEMENT POUR DÉFICIT DE LA MUNICIPALITÉ POUR REVISION BUDGÉTAIRE DU HLM RÉS. 2299-12-2019 ET CHÈQUE 7957	1 180.00 \$
	TOTAL:	72 665.54 \$

CHÈQUES PAYÉS D'AVANCE DÉCEMBRE 2019		
ENTREPRISES	DESCRIPTION	MONTANT
	TOTAL:	- \$